

Merci !



- 4** Vœux
- 6** Comptes-rendus
- 10** Urbanisme
- 14** Civisme
- 16** Ecole
- 20** Vie au village
- 24** Associations
- 28** Histoire
- 30** Environnement
- 31** Informations

EN FÉVRIER

Samedi 1^{er}
les 25 ans de l'ASA

Du Vendredi 7
au Dimanche 9
Festival de
Théâtre Amateur

Samedi 16
Loto

EN MARS

Samedi 8
Mardi Gras

EN AVRIL

Samedi 5
Carnaval

Calendrier des manifestations 2014

Dates	Organisateurs	Manifestations	Sites
1 février	ASA	Fête des 25 ans	Salle des fêtes
7 au 9 février	Mairie / CODATYV	Festival Théâtre Amateur	Salle des fêtes
16 février	CCAS	Loto	Salle des fêtes
22 février	Krav Maga	Stage	Salle des fêtes
7 mars	L'Arpent de Bacchus	Assemblée générale	Salle des fêtes
8 mars	Mairie	Mardi Gras	Mairie
15 mars	L'Arpent de Bacchus	Taille Vigne	Vignes
25 mars	Club de Loisirs Auteuillois	Repas	Salle des fêtes
29 mars	Krav Maga	Stage	Salle des fêtes
5 avril	Mairie - Caisse des Ecoles	Carnaval	Village
12 avril	Comité des Fêtes	Soirée dansante	Salle des fêtes
21 avril	Mairie	Chasse aux œufs	Parc de la Mairie
4 mai	C dans l'R	Tournoi de pétanque	Stade
25 mai	Comité des Fêtes	Exposition artisanale	Salle des fêtes
7 & 8 juin	ASA	Tournoi de foot	Stade
21 juin	Parents d'élèves - Comité des Fêtes Caisse des Ecoles	Kermesse	Ecole - Rue de l'Eglise
21 juin	Mairie	Fête de la musique	Salle des fêtes - Village
24 juin	Boxe française	Assemblée générale	Salle des fêtes
26 juin	P'tites Frimousses	Goûter	Salle des fêtes
27 juin	Krav Maga	Assemblée générale	Maison des Associations

Madame, Monsieur,

Depuis Mars 2008 où vous avez élu dès le premier tour onze candidats sur quinze de la liste « Auteuil Autrement », j'assume la responsabilité de Maire de notre Commune.

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée pendant ces six années en me confiant cette charge qui est devenue un « vrai métier », à part entière, et que j'ai souhaité assumer jusqu'à la fin du mandat.



En toutes circonstances, je me suis attaché à défendre les intérêts de notre village. Il est vrai que, dès le début, je n'ai pas été un élu qui se taisait et acceptait sans broncher... C'est mon tempérament profond, il a parfois dérangé...

Je n'ai engagé aucun procès ni fait perdre d'argent aux contribuables auteuillois.

Nos finances sont saines et ont toujours été saines. Nous sommes parmi les communes les moins endettées du canton et remboursons seulement les emprunts souscrits jusqu'en 2025 par la municipalité précédente pour le financement de la cantine scolaire, de notre commerce multiservices et de notre Salle des Fêtes (34 € par habitant et par an).

Six ans à travailler pour vous, parfois contre vents et marées, pour dérouler le programme sur lequel vous aviez élu cette nouvelle équipe en 2008. De nombreux travaux d'amélioration ont été réalisés à l'école Sully. Trois triennaux en 6 ans ont été mis en œuvre pour enfouir les réseaux électriques et France Télécom dans la Grande Rue et refaire la chaussée et les trottoirs. La vie associative et culturelle de notre village a été dynamisée etc...

J'ai rempli la mission que vous m'aviez confiée du mieux que j'ai pu, avec plaisir, détermination, et surtout avec le SEUL SOUCI de ne satisfaire que l'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

J'ai décidé de ne pas me présenter aux prochaines élections municipales. Toutefois, à l'inverse de ce que j'ai connu en Mars 2008 lors de ma prise de fonction, je ne pratiquerai pas la « politique de la terre brûlée » et laisserai les dossiers en ordre afin de faciliter le travail de la prochaine équipe municipale.

Au soir du 30 Mars 2014, mon investissement dans la société civile, à laquelle je crois, et que je n'ai cessé d'assumer sous diverses formes depuis mon adolescence, ira vers d'autres responsabilités.

Je vous souhaite une excellente année 2014.

Cordialement

Philippe Heurtevent
Maire d'Auteuil-le-Roi

Cérémonie des Vœux

Samedi 11 janvier

« Dans ces périodes préélectorales, il y a obligation de réserve de la part de toutes les Administrations de l'État d'où leur absence aujourd'hui.

Je me propose simplement de vous dire tout ce qui change en 2014. »



« Dans l'intercommunalité « Cœur d'Yvelines » qui a démarré au 1^{er} Janvier, Auteuil-le-Roi, avec 858 habitants au dernier recensement, n'aura qu'un seul délégué qui sera le Maire. **La représentativité de notre commune au sein de cette intercommunalité pèsera pour 1 / 65^{ème}.** »

« Toutes les économies d'échelle devraient conduire à des diminutions d'impôts. Espérons ensemble que l'intercommunalité atteigne cet objectif !!! »



« Ce qui va encore changer en 2014, c'est la mise en place de la **Réforme des Rythmes Scolaires à la rentrée de Septembre**. Certains après-midi, les heures de cours seront diminuées et complétées par des Temps d'Activités Périscolaires organisés par la municipalité. Coût pour la Commune pour la mise en œuvre de cette réforme : plus de 25 000 € à inscrire au Budget Primitif de 2014, sans parler des coûts induits supplémentaires directement à charge des parents. »

L'Association « **Les P'tites Frimousses**, que je remercie une nouvelle fois pour le service rendu aux parents, vient d'obtenir l'agrément pour ouvrir un Centre de Loisirs le Mercredi après-midi. »



« La gestation du PLU a été un peu douloureuse, mais réalisée en profondeur et avec sérieux. Il devrait être arrêté par le Conseil municipal début 2014 ; s'en suivra après toute la procédure administrative ainsi que l'enquête publique. »

« **La réouverture de notre Commerce multiservices fin février** : Mme Christèle LEFEBVRE et M. Mohamed HAMED sont présents parmi nous et je vous demande de les accueillir par vos applaudissements. »

« **Les 23 et 30 mars prochain, vous devrez élire 15 Conseillers municipaux** selon le scrutin uninominal majoritaire à deux tours, ce qui signifie que chaque candidat comptabilise ses propres voix comme avant et que le panachage entre différentes listes reste possible. Il y a néanmoins des petites choses qui changent... »

« Je remercie les membres du personnel communal : Dominique, Alison, Bernadette, Roger, Alain, Danièle, Sylvie et Corinne, le pilier de cette équipe qui m'a appris le métier de Maire, elle mérite vos applaudissements. »

« Je remercie les membres du Conseil municipal, ceux qui ont œuvré pour notre village »



« J'ai rempli la mission que vous m'aviez confiée avec le seul souci de ne satisfaire que l'intérêt général »

« J'ai décidé de ne pas me présenter à vos suffrages les 23 et 30 mars prochain. »



« Il y a encore trois femmes que je souhaite remercier : Marie Saint Michel pour le travail énorme accompli pour la création et l'actualisation du site Internet de la Commune, Dominique Duval pour son travail dans l'ombre comme ce diaporama par exemple et bien d'autres choses, **et ma femme Joëlle**, qui est là avec notre dernier petit-fils, pour avoir supporté le rythme et la vie que je lui ai demandé d'accepter pendant ces six années de mandat. »



Diplômes du travail décernés lors de cette cérémonie des vœux

Mme Jocelyne MONTEIRO
Médaille Grand Or • Entreprise JC DECAUX • PLAISIR

Mme Véronique PELLERAY
Médaille Vermeil • COFELY GDF SUEZ • CACHAN

M. Jean BÊGUE
Médaille Vermeil • Entreprise JC DECAUX FRANCE • MAUREPAS



Un délice pour nos papilles...œuvre du traiteur Au Plaisir Gourmand, à Septeuil

« Je vous souhaite à toutes et tous une excellente année 2014 »

L'intégralité du discours des vœux 2014 est disponible sur notre site Internet

Retrouvez les comptes rendus complets des séances du Conseil Municipal sur
<http://www.mairie-auteuil-le-roi.fr/elus-mairie/seances-du-conseil/index.html>

Séance du 26 septembre 2013

Autorisation donnée à M. le Maire pour émettre les factures en attente de paiement

M. le Maire donne lecture des factures en attente de paiement. Elles sont acceptées à l'unanimité.

Contrat Triennal – Choix de l'Entreprise pour réaliser les travaux de voirie dans la Grande Rue

Trois offres ont été reçues : EUROVIA, SPAC et COLAS. La commission Travaux préconise de suivre les recommandations de l'entreprise JSI, à savoir le choix de l'entreprise COLAS pour réaliser les travaux de la voirie Grande Rue/Rue de Goin. Le montant des travaux est de 358 000 € TTC, et le planning des travaux est de 14 semaines à compter du 27 Septembre 2013. Le Conseil municipal vote à l'unanimité POUR le choix de l'entreprise COLAS.

CIG – Délibération de la Commune d'Auteuil-le-Roi relative au rattachement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du CIG (Centre Interdépartemental de Gestion)

M. le Maire indique qu'il s'agit d'une décision de principe pour assurer les fonctionnaires via cette assurance statutaire. Le CIG a obligation tous les 3 ans de refaire une mise en concurrence du contrat. Le Conseil municipal propose que la commune fasse acte de candidature auprès du CIG et vote POUR à l'unanimité.

PLU - Point d'avancement du règlement et du zonage. Précisions sur la Zone Att (Agriculture familiale)

M. le Maire résume la proposition faite aux riverains concernés vendredi dernier en Commission PLU : afin d'intégrer à l'urbanisme de la commune les zones de mitages urbanisées de façon illégales pour certaines, la solution est de créer les zones Att et de les placer sous une orientation d'aménagement.

Pour ce faire et après consultation de la DDT, les intéressés doivent accepter la venue d'un géomètre sur leur terrain ; le rapport de ce géomètre doit être validé par un constat d'huissier et le tout doit être inscrit aux hypothèques. A partir de ce moment là, le règlement du nouveau PLU permettrait à ces gens de déposer un permis de construire rétroactif qui reprendrait uniquement l'existant constaté au moment de la venue du géomètre, ceci afin d'obtenir une régularisation. Cela figera l'existant et ne permettra aucune extension. Les intéressés doivent s'engager par écrit, ce qu'ils ont tous fait à ce jour sauf un dont on attend l'accord écrit.

Séance du 8 octobre 2013

Autorisation donnée à M. le Maire pour émettre les factures en attente de paiement

M. le Maire donne lecture des factures en attente de paiement. Elles sont acceptées à l'unanimité.

Travaux à l'École Sully – Choix de l'Entreprise pour réaliser le remplacement de tous les vitrages de la classe CM1 / CM2

Les Sociétés Tryba et Art Fenêtres ont répondu au nouvel appel d'offres lancé par la Commission Travaux, la troisième entreprise s'est désistée. La Commission Travaux, après avoir étudié les offres, a retenu celle de la Société Art et Fenêtres. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité POUR confier à la société Art et Fenêtres le remplacement des huisseries de l'école Sully pour un montant de 21 200.00 € TTC.

Autorisation donnée à M. le Maire de faire une demande auprès du Conseil Général d'une augmentation du plafond de subvention de 10 % sur le « Triennal 2012-2013-2014 », liée aux travaux après hiver

Une subvention de 122 220.00 € a été accordée dans le cadre du Contrat triennal 2012 / 2014, mais il est possible de solliciter 10% supplémentaire liés aux travaux après hiver, soit la somme de 12 222.00 €. Le Conseil municipal vote à l'unanimité POUR solliciter cette nouvelle subvention auprès du Conseil Général des Yvelines.

Séance du 31 octobre 2013

Autorisation donnée à M. le Maire pour émettre les factures en attente de paiement

M. le Maire donne lecture des factures en attente de paiement. Elles sont acceptées à l'unanimité.

Rapport des délibérations N°7 et 9 de Mai 2012 votées le 31 Mai 2012

M. le Maire rappelle le contenu des délibérations qui ont statué sur le retrait des délégations de gestion du Maire attribuées par vote du Conseil municipal le 27 mars 2008. A la demande de M. Fortier et d'autres conseillers, il lui a été demandé de remettre cette question à l'ordre du jour, afin de supprimer la procédure qui consiste à présenter au Conseil municipal toutes les factures avant de les adresser à la perception, ce qui rallonge les délais de paiement des fournisseurs.

Mme Desclaux-Curnie explique que cette procédure entraîne effectivement des contraintes supplémentaires

du fait de la présentation des factures au Conseil municipal avant leur règlement, mais elle rappelle qu'en cas d'urgence, il y a possibilité de convoquer le Conseil en séance supplémentaire pour valider les factures. M. Capelle rappelle que le Conseil municipal avait demandé en 2012 le retrait de toutes les délégations. M. Pélissier souligne que ce retrait date de 2012 et qu'à ce jour il n'a pas entendu parler de retard de paiement si ce n'est au retour des vacances. M. Fortier rappelle que Mme Sylvie Laillet, secrétaire, a confirmé qu'elle avait très souvent des appels des fournisseurs confrontés à ces retards de paiement.

Le Conseil municipal vote : 3 voix POUR (M. Fortier, Mme Garrigues, M. Delpéché) - 7 voix CONTRE (M. Pélissier, Mme Chavillon, M. Blondeau, Mme Desclaux-Curnie, M. Capelle, Mme Brüggemann, M. Petiteau) - 3 ABSTENTIONS (Mme Rosset, M. Carpentier, M. Heurtevent)

Adhésion de la Commune au « Groupement de commandes pour les assurances Dommages-Ouvrages » proposé par le CIG pour la période 2014/2016

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal a donné au CIG l'autorisation d'organiser une consultation pour un groupement de commandes concernant les assurances Dommages-Ouvrages, ce qui permet aux communes d'avoir de meilleurs prix. Il précise que c'est une assurance qui couvre la commune sur tous les travaux engagés au nom de la Municipalité. Le Conseil municipal vote à l'unanimité POUR l'adhésion au « Groupement de commandes pour les assurances Dommages-Ouvrages » proposé par le CIG pour la période 2014/2016.

Adhésion de la Commune au service commun « d'instruction du droit des sols » de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines à compter du 1^{er} Janvier 2014

Le 29 juillet 2013, M. le Préfet informait la commune que les services de la DDT en charge de l'instruction de l'urbanisme allaient se restructurer et ne seraient plus en mesure d'instruire les dossiers à compter du 1^{er} juillet 2014. Il invitait la commune à mener d'ores et déjà une réflexion sur la reprise de l'instruction des actes soit en interne, soit auprès d'un autre partenaire. Dernièrement, la communauté de Communes « Cœur d'Yvelines » vient de proposer ses services pour l'instruction du droit des sols qui pourrait prendre effet au 1^{er} janvier 2014. M. le Maire souligne que c'est « Cœur d'Yvelines » qui fait la démarche de proposer ses services aux 31 communes; il rappelle que la compétence du droit des sols n'est pas une compétence partagée, et que cela relève d'une

démarche volontaire des communes.

M. Capelle s'interroge sur l'aide que peut apporter « Cœur d'Yvelines », sachant qu'en amont, ce sont le Maire et l'Adjoint en charge de l'Urbanisme qui font en grande partie l'instruction. M. le Maire précise que « Cœur d'Yvelines » a des instructeurs confirmés qui sont à même d'analyser et d'instruire les dossiers comme le faisait la DDT, et qui établiront les projets d'arrêtés qui seront toujours soumis à la signature du Maire.

M. Capelle s'interroge sur le coût de cette prestation qui n'est pas précisé dans la convention, et également sur la possibilité d'adhérer au 1^{er} juillet 2014. M. le Maire ne considère pas que la meilleure solution soit d'attendre la date d'échéance, et il est favorable à une anticipation car Auteuil-le-Roi ne sera pas la seule commune candidate pour ce service. M. le Maire rappelle qu'il faut prendre conscience que les services que rendait l'Etat ne sont plus gratuits et qu'ils doivent être financés sur le budget de la Commune. Le Conseil municipal demande l'intervention d'un spécialiste « Cœur d'Yvelines » à la prochaine réunion de conseil du mois de novembre et ajourne ce point.

Accord du Conseil municipal pour relancer l'étude de la réalisation d'une micro crèche sur le terrain périscolaire communal entre l'école et la cantine

En juin 2010, une réponse positive de financement avait été obtenue du Conseil général des Yvelines, et une délibération avait été prise pour le lancement de l'étude. M. le Maire propose, pour relancer le dossier auprès du Conseil général, que le Conseil municipal prenne une nouvelle délibération et précise que c'est une délibération de principe. Le Conseil municipal vote à l'unanimité POUR le principe de lancer l'étude de la micro crèche. M. Fortier sollicite une réunion de la Commission des Finances pour savoir si le projet est réalisable.

Accord du Conseil municipal pour lancer l'étude d'achat de la propriété située au N° 32 de la Grande Rue à côté du Commerce

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal, lors de la séance du 26 septembre 2013, avait demandé de mettre à l'ordre du jour le lancement d'une étude pour le rachat de la propriété au 32 Grande Rue.

M. Carpentier estime que le problème est pris à l'envers : a-t-on a réellement besoin de ce bien ? M. Pélissier rejoint cette interrogation ; il souligne qu'il est favorable à faire des travaux pour éviter les problèmes de bruit que génère ce commerce, et il rappelle qu'une étude avait été faite.

M. le Maire souligne que cette éventualité fait partie du

Conseils Municipaux

projet du PLU puisque la zone sera classée en « emplacements réservés » ; il est important d'être cohérent et d'étudier l'opportunité d'acheter cette propriété. Il laisse la parole à M. Fortier qui confirme les propos de M. le Maire, mais rappelle que débiter le projet d'acquisition est prématuré car la commune est toujours en POS et qu'il n'y a pas d'emplacement réservé. Il s'interroge également sur le financement de cette acquisition, sachant que le commerce est fermé depuis le mois d'avril alors que la Commune doit faire face aux remboursements d'emprunt.

M. le Maire explique que de tels investissements font l'objet de subventions partielles et que le reste à financer est payé par le budget de la commune via son autofinancement. Il précise que ce soir, il demande de lancer l'étude, il ne demande en aucun cas un accord d'achat. Mme Desclaux-Curnie demande l'estimation des Domaines concernant cette propriété. M. le Maire dit qu'elle était évaluée à 390 000,00 €. M. Petiteau confirme que, suite à ces différents débats, il serait intéressant de lancer l'étude, mais souligne que la décision finale ne pourra se déterminer que par les possibilités budgétaires.

M. Capelle rappelle que la commune est à ce jour engagée sur un projet de micro crèche, une maison des loisirs, des travaux de voirie ; la Commune peut elle supporter cet investissement, même avec l'attribution de subventions ? A ce jour, les investissements engagés ont pour objectif l'amélioration du quotidien des Auteuillois : en quoi l'achat de cette maison sera un « plus » pour les habitants ? M. le Maire explique qu'une profession libérale pourrait racheter cette maison.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité POUR le « Lancement d'une étude sur la pertinence de l'acquisition du 32 Grande Rue ». Un groupe de travail est constitué : Mme Rosset, M. Fortier, M. Petiteau, M. Capelle, M. Heurtevent.

Implantation du conteneur à verre enfoui du SIED sur le Chemin Saint Sanctin

M. le Maire confirme qu'il n'a pas eu de réponse au courrier qu'il a envoyé au SIED sur la demande du Conseil municipal de maintenir l'implantation du conteneur Chemin Saint Sanctin. Il précise qu'il s'est entretenu avec plusieurs maires sur la mise en place des conteneurs ; il confirme que, dans les autres communes, les conteneurs enfouis ont été placés en dehors du village (près de cimetières, stades...), souvent remis au même endroit que dans le passé, et parfois en des lieux où le camion doit faire une marche arrière. Il demande, suite à la proposition de Mme Desclaux-Curnie, que le Conseil municipal délibère une nouvelle fois sur le positionnement du conteneur en demandant qu'il soit implanté au même endroit que précédemment, à savoir Chemin de Saint Sanctin.

Le Conseil municipal vote 12 voix POUR - 1 CONTRE (M. Fortier, justifiant qu'il se réfère au choix de la Commission lorsqu'elle s'était réunie sur l'implantation). M. le Maire rappelle à M. Fortier que la délibération faite par le Conseil municipal a, depuis, été rapportée.

Point d'avancement sur le recrutement de nouveaux gérants pour le Commerce « Relais d'Auteuil »

M. Capelle explique que plusieurs candidats ont été reçus, que certains projets sont intéressants, et qu'un deuxième entretien aura lieu devant la Commission.

M. le Maire rappelle que les travaux de peinture de l'épicerie se feront en accord avec les futurs gérants, et que les travaux du toit ne pourront commencer que deuxième quinzaine de novembre. M. Capelle demande à M. le Maire de revoir la date avec M. Lacroix car cela retarde la mise en place des futurs gérants. M. Fortier demande une réunion de la Commission Finances, afin de faire le point sur le manque à gagner des loyers depuis le mois d'avril.

Vote des Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

M. le Maire donne lecture des DIA qui sont proposées au Conseil municipal
Le Conseil municipal décide à la majorité de préempter la parcelle N° ZB 194 afin de préserver cette zone naturelle : 9 voix POUR (M. Fortier, Mme Garrigues, M. Carpentier, Mme Chavillon, M. Blondeau, Mme Desclaux-Curnie, M. Capelle, Mme Brüggemann, Mme Rosset), 4 voix CONTRE (M. Pélissier, M. Delpech, M. Petiteau, M. Heurtevent)

Séance du 28 novembre 2013

Adhésion de la Commune d'Auteuil-le-Roi au Service commun « d'instruction du droit des sols » de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines à compter du 1^{er} Janvier 2014

M. le Maire explique que la DDT ne traitera plus les dossiers d'urbanisme des communes bien avant la date prévue du 1^{er} juillet 2014. Du fait de son appartenance à « Cœur d'Yvelines », la Commune a l'opportunité de décider d'adhérer à la gestion et l'instruction du droit du sol par « Cœur d'Yvelines » dès le 1^{er} janvier 2014. M. le Maire donne la parole à M. Guillossou, D.G.S (Directeur Général des Services) de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines.

Après son exposé et un moment d'échanges avec les élus, M. le Maire demande au Conseil municipal s'il décide d'adhérer au service commun du droit des sols à compter du 1^{er} janvier 2014. Le Conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

Autorisation donnée à M. le Maire pour émettre les factures en attente de paiement

M. le Maire donne lecture des factures en attente de paiement. Elles sont acceptées à l'unanimité.

Délibération autorisant M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour le budget de la Commune sur le premier trimestre 2014

M. le Maire rappelle le montant budgétisé au titre de l'exercice 2013 en dépenses d'investissement, soit 583 033.08 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »). Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 145 758.27 €, soit 25% de 583 033.08 €. Le Conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

Délibération autorisant M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour le budget du Commerce sur le premier trimestre 2014

M. le Maire rappelle le montant budgétisé au titre de l'exercice 2013 en dépenses d'investissement, soit 30 285.63 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »). Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 7 571.41 €, soit 25% de 30 285.63 € sur le chapitre 21. Le Conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

Recrutement des nouveaux gérants pour le Commerce « Relais d'Auteuil »

M. le Maire indique que la commission Relais d'Auteuil s'est réunie hier soir et a reçu les deux derniers candidats en lice. Leur choix s'est porté sur la candidature de Mme Lefebvre et M. Ahmed. M. le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer la Convention de gérance avec Mme Lefebvre et M. Ahmed. Le Conseil municipal vote 13 voix POUR, 1 ABSTENTION (Mme Monteiro)

Election des délégués communautaires Titulaire et Suppléant

M. le Maire indique que l'arrêté du Préfet stipule : « Sauf avis contraire, le délégué pendant la période transitoire est le Maire avec son suppléant le 1^{er} Adjoint ». M. Fortier confirme que la loi est très précise en ce qui concerne la désignation à partir du 1^{er} avril ; pour la période transitoire à partir du 1^{er} janvier 2014, s'il n'y a pas eu dénonciation de ce mode de désignation, c'est bien le Maire qui est titulaire et le 1^{er} adjoint suppléant. Un débat s'instaure entre les élus, qui souhaitent au final procéder à une élection.

Candidats au poste de délégué titulaire : M. Heurtevent et M. Capelle. L'assemblée vote à bulletin secret : M. Heurtevent, 4 voix - M. Capelle, 10 voix
Candidats au poste de suppléant : M. Fortier et M. Péliissier. L'assemblée vote à bulletin secret :

M. Fortier, 8 voix - M. Péliissier, 6 voix
M. Capelle, en tant que titulaire, et M. Fortier, en tant que suppléant, sont élus comme délégués communautaires pour la période du 1^{er} janvier au 1^{er} avril 2014.

Versement d'indemnités de conseil à Mme Nowak, Receveur Principal

Le Conseil municipal vote à l'unanimité POUR l'indemnité de Conseil de Mme Nowak, pour un montant brut de 404.58 €, soit un montant net de 368.75 €.

Devis S.E.S. pour pose et dépose des illuminations de Noël

M. le Maire expose au Conseil municipal les deux devis S.E.S pour la mise en place des illuminations de Noël, et souligne que cette opération a un coût élevé (même si cette dépense a été budgétisée en début d'année).

Le Conseil municipal vote à l'unanimité CONTRE l'acceptation du devis pour la mise en conformité de 20 candélabres (2 100.00 € HT) et CONTRE celui pour la pose et la dépose des motifs de Noël à hauteur de 5 000,00 € HT. Il vote à l'unanimité POUR l'acceptation d'un devis, à valider avec l'entreprise, à hauteur de 2 500 € HT pour la pose de motifs de Noël (pose de la moitié des illuminations) et la dépose.

Acceptation devis J.S.I. pour réalisation du relevé géomètre de la Grande Rue de la rue de Goin jusqu'au Chemin de la Maréchalierie (1600 €)

Suite à débat sur la pertinence d'un relevé géomètre à ce jour, M. le Maire demande à ce que ce point soit différé à un prochain Conseil municipal, après concertation avec les riverains.

Attribution d'une subvention au CFA de Versailles et au Collège Maurice Ravel de Montfort l'Amaury

La Chambre des Métiers, à qui il avait été attribué une subvention l'an dernier, sollicite à nouveau une subvention cette année. Deux enfants sont concernés et le montant de la subvention se monte à 90 €. Le Conseil municipal vote à l'unanimité POUR.

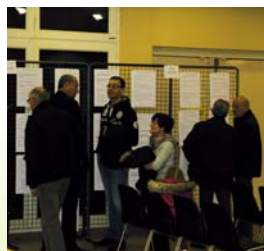
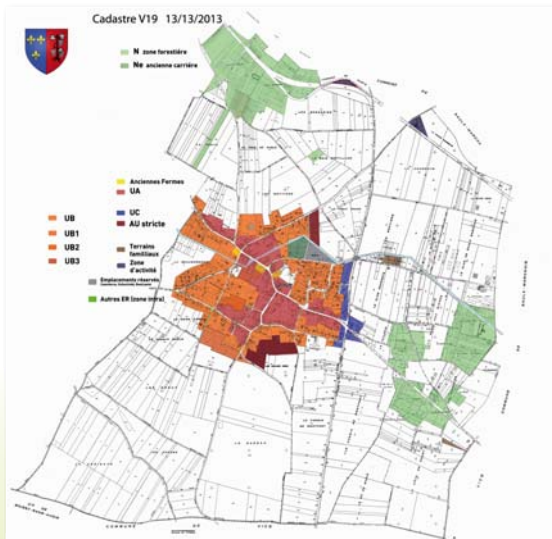
La demande du collège Maurice Ravel correspond à un séjour d'une semaine en montagne ; 10 élèves auteuillois sont concernés. Le montant de la subvention est à fixer par le Conseil municipal, qui vote à l'unanimité POUR une subvention de 400 €.

Réunion publique sur le PLU

Une nouvelle réunion publique sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune s'est tenue Samedi matin 30 novembre 2013 à la Salle des Fêtes.

A cette occasion, tous les plans de zonage ont été exposés, ainsi que l'ensemble du règlement qui a été affiché zone par zone. Les Auteuillois pouvaient circuler d'une planche à l'autre et avoir une vue d'ensemble du projet. Tout un chacun a ainsi pu prendre connaissance du futur règlement d'urbanisme de la commune, et poser aux élus toutes les questions nécessaires.

Cette réunion publique avait eu lieu trois jours après la présentation du projet aux Personnes Publiques Associées (PPA), notamment les services de l'Etat. L'étape suivante est donc le recueil des avis de ces PPA et la rédaction d'une note répondant aux remarques de ces personnes.



Des nouvelles du SDRIF

Un article sur la révision du Schéma Directeur Régional d'Ile de France (SDRIF) était paru dans le Bulletin municipal d'avril 2013.

Depuis, le SDRIF a été adopté par le Conseil régional et soumis au Conseil d'état qui l'a validé le 18 décembre.

Le décret d'application a été signé le 27 décembre et est paru au journal officiel du 28 décembre 2013 : le SDRIF est en application depuis cette date.

Cela signifie concrètement que les communes ont 3 ans pour mettre leurs PLU en conformité avec le SDRIF.



Avancement des travaux

Vous n'êtes pas sans avoir remarqué que la Grande Rue n'est pas épargnée par les travaux, entre ceux situés en bordure du parking de la Mairie et ceux en cours sur la portion « Rue de l'Eglise-Petit rond point ».

Les travaux Place de la Mairie concerne la construction de l'abri bus. Ils sont achevés.

Ce projet a été possible grâce à une subvention de 7 406 € versée à la commune dans le cadre de la répartition et de l'utilisation des recettes provenant du produit des amendes de police liées à la circulation routière. Le coût de construction de cet édifice revient à 10 474 €, soit une prise en charge par la commune de 3 068 €.

Désormais, les usagers de cette ligne de bus pourront attendre leur transport en commun au sec et à l'abri du vent...



Concernant les travaux entre la Rue de l'Eglise et le Petit rond point, ils avaient été annoncés de longue date, dans le cadre du programme de réhabilitation de la Grande Rue mis en place depuis 2008 : il s'agit de la réfection de la chaussée et des trottoirs, de l'enfouissement des réseaux et du réaménagement du parking du commerce. Un plateau de sécurité est également prévu au croisement de la rue de l'Eglise et de la Grande Rue.

Les travaux n'ont pas pris de retard, mais l'entreprise interrompt ses chantiers trois semaines d'affilée en période hivernale. Aussi les travaux ont-ils connu une pause pendant laquelle la voirie a été rendue à la circulation.

Les travaux ont repris le 13 janvier et devraient être terminés fin février, en espérant que les conditions climatiques ne perturbent pas ces prévisions.

Ce chantier représente un investissement de 374 896 €, financé à hauteur de 134 420 € par le Département dans le cadre du Contrat Triennal 2012/2014. La charge reste lourde pour la Commune, mais ces travaux représentent, sur cet axe routier très fréquenté, une amélioration de la sécurité et du confort des riverains ainsi qu'une avancée esthétique notable pour notre village.



Philippe Heurtevent
Maire d'Auteuil-le-Roi

Relais d'Auteuil...

Bienvenue à Christelle et Mohamed !

« Un grand merci à la Commune de nous avoir sélectionnés pour cette aventure que nous allons partager avec tous les Auteuillois. »

Pour nous connaître un peu mieux...

Nous avons quatre enfants âgés de 22 à 15 ans. Elisa et Elsa les jumelles de 15 ans et demi sont très heureuses de venir habiter Auteuil. Les garçons, Anthony et Mickaël, ont déjà pris leur indépendance.

Forts de plusieurs années d'expérience dans le commerce et la restauration, nous sommes très heureux de nous retrouver aujourd'hui dans ce que nous aimons faire par dessus tout dans notre métier : **Donner du plaisir en se faisant plaisir.**

Les prestations proposées répondront, nous l'espérons, au mieux aux attentes des villageois, et seront susceptibles d'évoluer en fonction des souhaits et demandes de nos clients.

Le restaurant sera ouvert du Mardi au Samedi, le midi et le soir ainsi que pour le déjeuner du Dimanche. Nous y servirons du bon et du frais. Le Chef proposera une cuisine traditionnelle qui évoluera au gré des saisons et des produits du marché.

Des soirées à thèmes seront organisées à raison d'une fois par mois pour faire voyager vos papilles : l'Italie, le Maghreb, le Japon...

L'épicerie sera ouverte 6/7 et sera toujours dotée du Relais Poste, et du bon pain frais et viennoiseries tant appréciés des Auteuillois.

Les chambres de l'hôtel seront complètement revisitées.

Et n'oublions pas...

Le café, lieu d'hospitalité, d'échange et de partage. Ce dernier sera ouvert dès 7h30 le matin pour bien commencer la journée autour d'une tasse fumante !

Nous aurons le plaisir de vous convier à un « Pot de l'amitié » le Samedi 22 Février 2013 pour inaugurer l'ouverture du Relais le 24 Février 2013 (sous réserve que les travaux devant le commerce nous le permettent) ».

Christelle et Mohamed



Élections municipales des dimanches 23 et 30 mars 2014

Qui élit-on les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous allez élire 15 conseillers municipaux. Ils seront élus pour 6 ans. Le maire et les adjoints seront ensuite élus par le conseil municipal.

Comment les conseillers municipaux sont-ils élus ?

Comme en 2008, les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par groupe de candidats. Il sera toujours possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin (panachage). Les suffrages sont décomptés individuellement, c'est-à-dire candidat par candidat.

Les bulletins de vote qui comporteront les noms de plus de 15 candidats déclarés seront comptabilisés s'il est possible à la lecture du bulletin d'établir un ordre entre les différents candidats. Dans ce cas, seuls les 15 premiers de cet ordre comptabiliseront 1 voix chacun ; si l'ordre n'est pas clairement défini, le bulletin de vote sera considéré comme nul pour tous les candidats.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate ; la liste des personnes candidates dans la commune sera affichée dans le bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas ; si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, le bulletin ne sera pas nul mais seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Comment notre commune est-elle représentée au sein de l'intercommunalité ?

Notre commune est représentée au sein de la communauté de communes « Cœur d'Yvelines » par un seul conseiller communautaire (qui a droit à un suppléant). C'est le Maire qui sera automatiquement conseiller communautaire, et le 1^{er} adjoint suppléant.

Qui peut voter ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter si vous êtes inscrit sur la liste électorale de la commune. Vous pourrez également voter si vous avez plus de 18 ans, que vous êtes

ressortissant d'un État membre de l'Union européenne et que vous êtes inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune.

Contrairement aux élections précédentes, vous devrez désormais présenter une pièce d'identité le jour du scrutin pour pouvoir voter.

Comment faire si je souhaite être candidat ?

Les candidats au mandat de conseiller municipal ont désormais l'obligation de déposer une déclaration de candidature à la préfecture ou la sous-préfecture. Les candidatures doivent être déposées au plus tard le jeudi 6 mars 2014 à 18h00.

Un guide indiquant les démarches à suivre est disponible sur le site internet du Ministère de l'Intérieur (<http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat>).



Comment faire si je ne peux être présent le jour du scrutin ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pouvez établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. La procuration peut être établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités. Ce formulaire est également accessible sur <http://service-public.fr/> ; vous pouvez le remplir sur votre ordinateur, l'imprimer et l'apporter à l'une des autorités citées ci-dessus.

Pour  d'informations

<http://www.interieur.gouv.fr/>
Rubrique Elections



Prolongement de validité de la carte d'identité

La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2014



À compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

L'hiver, attention à l'intoxication au monoxyde de carbone !

L'Ile-de-France est la région la plus touchée par les intoxications au monoxyde de carbone. Au total, 749 personnes ont été intoxiquées en 2012 (source : Institut de Veille Sanitaire), parmi lesquelles 597 ont été transportées vers un service d'urgence et 14 sont décédées. Les appareils à l'origine de ces intoxications ont été majoritairement les chaudières, les chauffe-bains et les barbecues/braseros.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et non irritant : il est donc indétectable par l'homme. Sa présence résulte d'une mauvaise combustion au sein d'un appareil fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol. Il prend la place de l'oxygène dans le sang et peut être mortel en moins d'une heure.

Pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone, l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France rappelle les gestes essentiels :

- Faire vérifier et entretenir chaque année par un professionnel qualifié les installations de chauffage et les conduits de fumées, de préférence avant la saison hivernale ;
- Veiller à bien ventiler son logement : aérer quotidiennement et ne jamais obstruer les grilles de ventilation ;
- Respecter scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion prescrites par le fabricant ;
- Ne pas utiliser à l'intérieur des logements des appareils à combustion non adaptés tels que les barbecues et les braseros.

Les maux de tête, nausées, vertiges ou troubles visuels sont les premiers symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone.

En cas d'intoxication ou de suspicion :

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
- Arrêter si possible les appareils à combustion ;
- Évacuer / quitter les locaux et vider les lieux de leurs occupants ;
- Appeler les secours (112), les pompiers (18) ou le SAMU (15) ;
- Ne pas réintégrer les lieux sans l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers.

Pour **+** d'informations

consultez la rubrique dédiée sur le site
www.ars.iledefrance.sante.fr

NOS AMIS LES CHIENS

Nous aimons nos compagnons à quatre pattes, mais nous n'apprécions pas (ni les roues de nos cartables) de trouver leurs crottes devant notre école. Merci à tous les propriétaires de chiens de veiller à la propreté de notre village et tout particulièrement à celle du trottoir qui longe l'école.

Les écoliers d'Auteuil



Inscription de votre enfant à l'école Sully



Votre enfant aura 3 ans à la rentrée de septembre 2014 : il vous est conseillé de venir faire une préinscription en Mairie dans les meilleurs délais, car une bonne gestion des effectifs permet une meilleure organisation pour la rentrée.

Pour cela :

- Vous devez justifier que vous habitez bien la commune en vous présentant avec une facture récente (EDF, Téléphone...), ou un bail de location ou un titre de propriété (pour les nouveaux habitants).
- Vous devez apporter votre livret de famille.

Puis vous devrez nécessairement, suite à cette inscription, prendre rendez-vous avec la directrice de l'école, muni du carnet de santé de l'enfant et de la préinscription, et si besoin du certificat de radiation établi par l'ancienne école.

Inscription à la cantine scolaire

N'oubliez pas le déjeuner de vos enfants !

Lors de votre venue en Mairie pour son inscription à l'école, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du secrétariat de la mairie pour son inscription si besoin à la restauration scolaire.

Coopérative scolaire et Caisse des Écoles

Un but commun, aider

**Ces deux entités existent sur notre commune et soulèvent des interrogations :
quelles sont les différences ?**

Coopérative scolaire

- La coopérative scolaire a le statut d'une association loi 1901. C'est un regroupement d'adultes et d'élèves, qui décident de créer un projet éducatif en s'inspirant de la pratique de la vie associative et coopérative. Gérée par les élèves avec l'aide des enseignants, elle vise à développer l'esprit de solidarité entre les élèves et améliorer le cadre scolaire et les conditions de travail et de vie des élèves dans l'école.

- L'origine des coopératives scolaires remonte à la fin des années 1920. La majorité des écoles sont pourvues d'une coopérative scolaire.

- La coopérative scolaire finance des activités communes au sein de l'école: sorties, abonnements, etc... Les coopératives scolaires ne doivent pas se substituer aux communes et ne peuvent servir à financer ni l'entretien ni le fonctionnement de l'école.

- La coopérative scolaire n'est pas habilitée à gérer des fonds publics et ses ressources proviennent de dons, subventions, cotisations des parents et bénéfices tirés de l'organisation d'événements (tombola, kermesse, vente d'objets réalisés en classe...). Les versements doivent toujours être volontaires et libres.

- Une coopérative scolaire peut être affiliée à la section départementale de l'office central de coopération à l'école (O.C.C.E.- www.occe.coop) ou être constituée en association autonome.

Caisse des Écoles

- La Caisse des Écoles est un établissement public communal présidé par le Maire. Elle intervient en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et du second degré dans tous les domaines de la vie scolaire. La Caisse des Écoles d'Auteuil-le-Roi participe à la vie scolaire en contribuant au financement des transports des sorties éducatives, à l'acquisition de matériels pédagogiques, et à l'achat des livres des prix.

Le Conseil d'école

Le Conseil d'école de l'École Sully est composé de membres de droit :

- la directrice de l'école, qui préside ce conseil,
- l'ensemble des enseignantes,
- le Maire et l'adjoint en charge des Affaires scolaires,
- les représentants élus de parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes, soit 4 pour l'École Sully),
- le délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles.

Certaines personnes peuvent assister au conseil avec voix consultative, comme les personnes chargées des activités sportives et culturelles, celles participant aux actions de prévention et d'aide psychologique (RASED), des assistantes sociales, des agents spécialisés de l'école maternelle. L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription peut également y assister.

Le Conseil d'école est constitué pour une année et siège jusqu'au renouvellement de ses membres. Il se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de la directrice de l'école, et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent l'élection des parents. Après le Conseil, un procès verbal de la réunion est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

Les attributions du Conseil d'école sont :

- rédaction et vote du règlement intérieur de l'école,
- élaboration du projet d'école,
- avis et suggestions sur le fonctionnement de l'école, utilisation des moyens alloués à l'école
- accord sur l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.

Pour  d'informations

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/>

l'école... mais des différences

• La première Caisse des Écoles est née en 1849, dans le 3^{ème} arrondissement de Paris : un commerçant appartenant à la Garde Nationale a l'idée de donner le reliquat de la caisse de secours de son bataillon au maire pour les besoins des enfants n'ayant pas matériellement la possibilité de fréquenter l'école. Un peu plus tard, Jules Ferry insista sur le rôle que devait jouer les Caisses des Écoles. L'adoption de la loi du 28 Mars 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire eût pour corollaire d'obliger (article 17) chaque commune à créer une Caisse des Écoles. Un modèle de statuts, adopté par la majorité des municipalités, fut proposé : chaque Caisse des Écoles était présidée par le maire (article 6) et administrée par un comité composé de membres de la commission scolaire et de souscripteurs élus en

Assemblée Générale ; l'intervention régulière et active des particuliers était recherchée.

• A l'origine, l'objectif premier de la Caisse des Écoles était de fournir des aides aux élèves en fonction des ressources des familles. Aujourd'hui, celle-ci gère fréquemment les services municipaux périscolaires (cantines, garderies), et les sorties et voyages scolaires

• La Caisse des Écoles est un fond géré par la mairie. Son trésorier est le receveur municipal (loi du 12 juin 1942). Les ressources de la Caisse des Écoles sont les cotisations de ses membres (qui peut être tout habitant souhaitant aider l'école de sa commune), les subventions de la commune, du département ou de l'État et les dons et legs.



École Sully

Six ans d'investissement pour améliorer les conditions de vie des élèves.

- Réfection des peintures murs et plafond du dortoir et de la classe de maternelle
- Réfection sol et peinture du bungalow
- Réfection des toilettes de l'école
- Rénovation complète des fenêtres et porte de la classe de CM1 / CM2 (avec suppression des rideaux pour améliorer l'entretien et l'hygiène)
- Réparation du chauffage et amélioration de l'isolation thermique
- Installation d'un TNI (Tableau Numérique Informatisé) supplémentaire et raccordement de l'école à internet
- Fourniture de dix ordinateurs portables
- Achat de mobilier pour la Maternelle et les petites sections, de jeux pour les plus grands, de livres
- Financement de « L'École du cirque »
- Création d'un « jardin pédagogique »
- Amélioration de l'éclairage extérieur
- Augmentation des effectifs d'employés municipaux pour l'encadrement des enfants
- Et, en projet, construction d'un préau dans la cour de l'école.

Nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014

Dans le cadre de la refonte des rythmes scolaires, l'école d'Auteuil-le-Roi adoptera une nouvelle répartition du temps travaillé à la rentrée de Septembre.

Parallèlement, la Mairie mettra en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), les lundis et vendredis après midi durant une heure trente et pendant les 36 semaines de l'école, selon le planning prévisionnel ci-dessous.

	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	13h00	13h30	14h00	14h30	15h00	15h30	16h00	16h30	17h00	17h30	18h00	18h30	19h00	19h30
LUNDI		PF : 1h00				Ecole : 3h30					Repas : 2h00				Ecole : 1h30			TAP : 1h30					P'tites Frimousses : 2h00		
MARDI		PF : 1h00				Ecole : 3h30					Repas : 2h00	APC			Ecole : 2h00								P'tites Frimousses : 3h00		
MERCREDI		PF : 1h00				Ecole : 3h00				Repas : 1h30															
JEUDI		PF : 1h00				Ecole : 3h30					Repas : 2h00	APC			Ecole : 2h00								P'tites Frimousses : 3h00		
VENDREDI		PF : 1h00				Ecole : 3h30					Repas : 2h00				Ecole : 1h30			TAP : 1h30					P'tites Frimousses : 2h00		

APC : Activités Pédagogiques Complémentaires, organisées en groupe restreints d'élèves

PF = « P'tites Frimousses »

Aussi la Municipalité recherche des personnes bénévoles et autres, qui souhaitent faire partager un passe-temps ou une passion à des enfants de trois à douze ans, et ce dans le cadre d'un projet pédagogique bien défini. Les domaines des activités recherchées sont, à titre indicatif, la cuisine, la botanique, le jardinage, la pyrogravure, la poterie, le chant, le dessin d'art, la peinture, la musique, la couture, l'informatique, l'anglais, le théâtre...

Pour faire acte de candidature, la personnes doit être détentrice du BAFA ou d'un diplôme équivalent. Selon les besoins, une formation peut être dispensée.

Merci de vous faire connaître en Mairie le mardi de 14h à 19 h, ou les jeudis et vendredis de 14 h à 17 h, par téléphone au 01 34 87 43 15 ou par courriel : mairie.auteuil-le-roi@mairie-auteuil-le-roi.fr.

Les enfants fêtent Noël



Comme tous les ans, le Comité des Fêtes a organisé le Noël des élèves de l'école Sully à la salle des fêtes.

Le spectacle choisi pour l'occasion « Emma la Magicienne » a ravi les enfants qui ont activement participé, dans la joie et la bonne humeur.

Puis, comme toujours, ils se sont régalez du goûter, et ils ont ensuite chanté en attendant l'arrivée du Père Noël, moment très attendu.

Les enseignants ont proposé aux parents, familles, d'acquérir les objets réalisés à l'école par les enfants, moment d'échange et de partage.

Puis tout le monde s'est réuni autour d'un verre de l'amitié.

Un grand merci aux membres du Comité des Fêtes qui ont décoré la salle et préparé le goûter, et un remerciement particulier à M. Pierre Labreuil pour la réalisation de la cheminée.

Le Comité des Fêtes



Rencontres théâtrales des Yvelines pour la 4^e année en partenariat avec le CODATYV

Vendredi 7 février à 20h30 : Du rire...

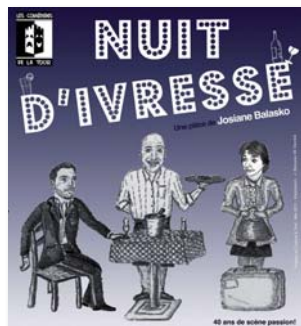
« Nuit d'ivresse » de Josiane Balasko

Comédie tous publics d'une durée de 1 heure 30, jouée par 3 artistes de la troupe les Comédiens de la Tour de Triel-sur-Seine

Un soir de cuite, Jacques Belin, célèbre présentateur d'un jeu télévisé, fait la rencontre de Fred dans l'arrière-salle d'un café d'une gare parisienne.

Celle-ci, au grand regret de Jacques, ne le reconnaît pas, contrairement à Henri, le barman encombrant qui ne va pas cesser de les déranger. Leurs solitudes respectives les poussent à discuter et à boire ensemble jusqu'au bout de la nuit.

Le lendemain, sous l'emprise de l'alcool, Jacques Belin ne se souvient plus de sa virée nocturne. Mais Fred va lui rafraîchir la mémoire.



...et encore du rire : Samedi 8 février à 20h30

« Je veux voir Mioussov » de Valentin Kataïev

Comédie vaudeville en deux actes, tous publics, d'une durée de 2 heures 15, jouée par 11 comédiens de la Compagnie de Long'œil de Maisons-Laffitte

L'histoire se déroule dans la maison de repos « les Tournesols », qui ne reçoit que des gens célèbres... A partir de là, usurpation d'identité, mari jaloux, méprises, quiproquos, psychodrames rythment cette pièce qui dénonce les dérives du système et l'ambiguïté des rapports entre célébrités et bureaucratie.

Une comédie intelligente, subtile, drôle, pleine d'humour.

**Dimanche 9 février
à 16 heures : spectacle
pour toute la famille !**

**Les Clowns de l'Escaboule
présentent leur nouveau
spectacle :**

« Cours-y vite, il va filer ! »

Durée : 1 heure 15



**Réservation
au 01 34 87 43 15**

Auteuil donne le ton pour sa 26^{ème} édition



Cette année, le Téléthon organisé par la Municipalité s'est déroulé les Vendredi 6 et Samedi 7 décembre.

Petits et grands se sont donnés rendez vous le vendredi soir devant la Mairie. Après avoir acheté des bougies (leds) au profit du Téléthon, les participants se sont lancés pour une promenade en nocturne à travers les rues de notre village, certains à pied, en vélo, en trottinette...

Beaucoup de gaieté, d'énergie, d'enthousiasme pour cette première édition du « Parcours des Lumières ».

A l'arrivée, les sportifs de l'association KRAV MAGA proposaient des ateliers qui ont remporté un vif succès ! Un vin chaud et du chocolat ont réconforté et réchauffé les courageux !



Marché de Noël

Le samedi, le Marché de Noël s'est tenu à la salle des fêtes. Comme toujours, les artisans et exposants attendaient les visiteurs pour l'achat des cadeaux de fête de fin d'année.

La boutique Téléthon était très bien représentée par de charmantes hôtesses d'un jour.

Les animations de cette journée :

- la dictée, d'après un extrait des notes historiques sur notre village de M. Maurice Loisel, maire adjoint pendant de nombreuses années ;
- la dégustation du vin d'Auteuil, accompagné de ses huîtres ;
- le Jouethon, espace réservé aux enfants pour vendre leurs jouets d'occasion ;
- la chaîne humaine...en forme de coeur l'an passé, plutôt « patateïde » cette année !

Tous nos remerciements aux bénévoles et aux associations auteilloises pour la réussite de cette manifestation.

Un remerciement particulier à la société POUILLAIN qui est un partenaire efficace et généreux.

La recette
au profit du
Téléthon 2013
a été de

1 427€





Samedi 26 octobre 2013

Petit-déjeuner littéraire

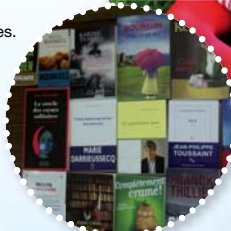
C'est par une belle matinée ensoleillée d'automne que nos amis, lecteurs ou non, nous ont rejoints à la bibliothèque afin de partager un bon petit déjeuner préparé et offert avec plaisir par l'équipe de L'Oiseau Lire.

Ce fut l'occasion d'échanger autour des dernières lectures de chacun et de profiter d'un moment convivial tous ensemble. Le petit déjeuner a conduit également à de nouvelles inscriptions : nous nous réjouissons de voir grandir la liste des membres à qui nous souhaitons la bienvenue.

Lecteurs assidus ou occasionnels, nous vous rappelons que la bibliothèque met à votre disposition et à celle de vos enfants plus de 5000 ouvrages dont plus de 40 nouveautés.

De nombreuses revues peuvent également être consultées. Alors, n'hésitez pas à nous rejoindre !

*Dans cette attente, toute l'équipe
de L'Oiseau Lire vous souhaite
une très bonne année 2014.*



Auteuil Gym

AuteuilGym vous souhaite
une très bonne année



2014

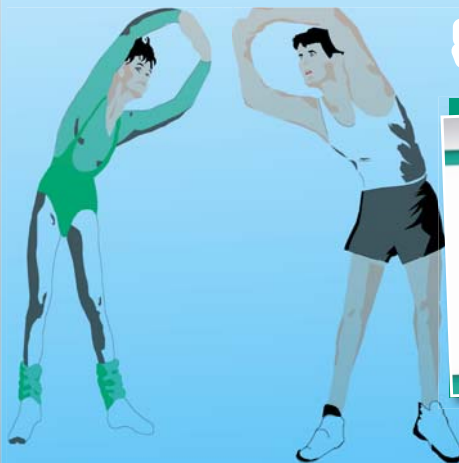


Prenez de bonnes résolutions et venez nous rejoindre les lundi, mardi, jeudi et vendredi pour de nouvelles activités sportives.

L'école des sports d'Auteuil le roi accueille cette année 12 petits bouts de choux de 3-5 ans et 18 enfants de 6 à 11 ans, il reste encore quelques places pour les 6-8 ans.

Sportivement Vôtres
AuteuilGym

Pour tous renseignements
www.auteuilgym.sitew.com



L'Assemblée Générale de la Caisse des Ecoles s'est tenue le 19 novembre dernier.

Monsieur le Maire, Président de droit, a fait un bilan de l'année écoulée :

- Chasse aux œufs, Carnaval et Vide Grenier ont mobilisé les bénévoles ;
- Les finances de la Caisse des Ecoles sont saines ;
- Le nombre d'adhérents en 2013 était de 25.

Les statuts datant du 28 février 1980, il était nécessaire de les refondre.

Aussi de nouveaux statuts ont été adoptés lors de cette assemblée, plus en phase avec notre époque.



ÉPARCHE vous souhaite un environnement propice à votre épanouissement

**Une p'tite rétro 2013 et
un coup de projecteur, tout
cela en bref :**

- **SDRIF** : Éparche et JADE ont fait leurs remarques sur le Schéma Directeur de la Région Ile de France.
- **Terres de Thoiry** : nous sommes intervenus lors des réunions publiques pour remonter nos (vos) inquiétudes ; nous resterons vigilants quant au respect des limites accordées par l'arrêté préfectoral.
- **Circulation RD76** : demande auprès de la Municipalité d'une étude d'une voie de contournement dans le cadre de l'élaboration du PLU.
- **Dépôts sauvages dans le bois de St Sanctin** : interventions auprès des maires d'Auteuil et d'Autouillet afin que des barrières limitent les possibilités de dépôts.
- **Opération nettoyage de la nature** : notre action depuis 3 ans porte ses fruits ; la nature est « presque » propre et devrait l'être encore plus après les actions demandées pour empêcher les dépôts sauvages.
- **Fleurissement et embellissement du rond point de la RD76** : après plusieurs saisons d'entretien et d'embellissement réalisés par notre association, l'entretien est désormais à charge de la commune ; il nous reste encore à construire une petite barrière pour remplacer celle qui a été volée l'été dernier. Nous continuerons à planter des bulbes et à semer des fleurs.

- Nos gazettes vous informent et nous continuerons de les distribuer.
- Notre assemblée générale annuelle a eu lieu le 15 novembre dernier et le bureau a été reconduit.

Les perspectives :

- **Sujet rétro et d'avenir (malheureusement)** : Le conteneur à verres, ou comment faire pour s'en passer, et là le Président du SIEED fait toujours preuve d'autant d'irresponsabilité. Nous avons soutenu et nous soutiendrons toutes les initiatives communales afin que notre commune soit équipée de cette colonne à verres utile au recyclage, qu'elle soit enterrée ou aérienne.
- **Voies vertes / douces** : un de nos objectifs de l'année à venir, pour lequel il nous faut monter un dossier en concertation avec les associations voisines, afin d'avoir à terme des liaisons inter villages sécurisées (notamment liaisons villages / gare).
- **Plan Local d'Urbanisme** : nous avons fait nos remarques lors des séances publiques et nous les consignerons lors de l'enquête publique (conservation des zones naturelles sensibles, plantations de haies et augmentation du boisement, limitation de la consommation des terres agricoles, voies vertes, déviation de la RD76...).

Jean-Jacques Aubert
Président de ÉPARCHE

Association Saint Sanctin



A l'occasion des fêtes de Noël, l'Association Saint Sanctin a installé une crèche dans l'Eglise où les Auteuillois ont eu le loisir de l'admirer.

Le 18 décembre, dans la joie de Noël, Petits et Grands sont venus chanter des chants traditionnels autour de la crèche, puis ont fait honneur au goûter. Le 5 janvier, nouvel évènement dans notre Eglise avec la célébration de l'Epiphanie : chants, puis partage de la galette entre nous ont permis de passer un bon moment en ce début d'année.

L'Association Saint Sanctin vous souhaite des Vœux de Bonheur et de Santé pour cette Année 2014.

Daniel Gardy

Président de l'Association



Souvenons-nous...

Comme chaque année, Monsieur le Maire a présidé avec l'équipe municipale la commémoration du 11 Novembre 1918, afin de rendre hommage aux combattants de toutes les guerres, morts pour la France.

L'U.N.C. (Union Nationale des Combattants) de Thoiry et ses environs était bien entendu présente aux cérémonies dans chacun des six villages regroupés dans sa section, Auteuil-le-Roi étant la dernière commune où se déroulait la cérémonie.

Plus d'une trentaine d'Auteuillois étaient présents, et les enfants ont entonné la Marseillaise en clôture de la commémoration.



Petit rappel historique

L'armistice de 1918, signé le 11 novembre 1918 à 5 h 15, marque la fin des combats de la Première Guerre mondiale, la victoire des Alliés et la défaite totale de l'Allemagne. Le cessez-le-feu est effectif à onze heures, entraînant dans l'ensemble de la France des volées de cloches et des sonneries de clairons annonçant la fin d'une guerre qui a fait plus de 18 millions de morts et d'invalides ou de mutilés. Les généraux allemands et alliés se réunissent dans un wagon-restaurant aménagé provenant du train d'État-Major du Maréchal Foch, dans la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne. Plus tard, en 1919, à Versailles, sera signé le traité de Versailles.



Maurice Piolat, Président de l'UNC



Symbolisme du Monument aux Morts

Croix de guerre, palmes de la victoire, rameau d'olivier ou de chêne, coq gaulois, armes... Nombreux sont les symboles qui ornent les monuments aux morts. En ce qui concerne celui d'Auteuil-le-Roi, le monument aux morts est sobre, obélisque ornée sur une face de palmes de la victoire en métal, symbole du martyr.

La clôture délimite le lieu où l'on commémore les absents. Seul le magistrat municipal, ou les anciens combattants d'arme, à la rigueur les innocents enfants des écoles, peuvent prétendre pénétrer cette parcelle de sol désormais sacrée.



Un saut d'un siècle dans le passé



1906

LE CARREFOUR GRANDE RUE
RUE DES VIGNES / CHEMIN AUX BŒUFS



2013

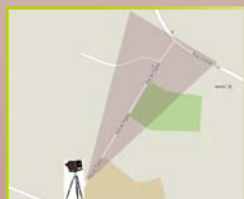


1904

LA RUE DE L'ÉGLISE - L'ANCIEN FORT



2013



UN GRAND MERCI À GUY SACHÉ QUI A LA
GENTILLESSE DE NOUS PRÊTER SA COLLECTION
DE CARTES POSTALES

[HTTP://GUY.SACHE.PAGESPERSO-ORANGE.FR/](http://guy.sache.pagesperso-orange.fr/)

La saga d'un conteneur à verres

Les 9 et 16 décembre derniers, jours d'Assemblée Générale du SIEED, une trentaine d'Auteuillois s'est mobilisée et s'est rendue à Garancières pour demander à M. Arlot, Président du SIEED, de respecter et d'appliquer la décision du Conseil municipal d'Auteuil-le-Roi et la volonté de la quasi-totalité des Auteuillois, à savoir l'installation du conteneur à verre Chemin de Saint-Sanctin.

Banderoles et slogans permettaient aux présents de comprendre le pourquoi de cette manifestation.

Notre Maire, Philippe Heurtevent, représentant de la commune au sein du SIEED, a pris la parole pour défendre cette position et revendiquer la reprise du service public auquel nous avons droit et que nous payons.

M. Arlot s'est montré intransigeant ; en parlant du sondage, reflet de l'avis des Auteuillois, il a déclaré « J'en ai rien à foutre ».

Il a confirmé son refus de l'emplacement Chemin de Saint-Sanctin, en argumentant le moindre rendement en tonnage de collecte de verre à cet endroit, et surtout sans expliquer pourquoi il refuse à Auteuil-le-Roi ce qu'il a accordé à des communes voisines. Cet abus de pouvoir n'est pas acceptable.

Il s'est par contre engagé publiquement quant à un entretien avec Monsieur le Maire et une délégation d'élus (entrevue déjà demandée depuis plusieurs mois). Lors du Conseil municipal du 19 décembre dernier, nos élus ont privilégié le dialogue plutôt que le lancement d'un recours gracieux pouvant évoluer vers un recours auprès du Tribunal Administratif.

Notre Maire a donc formalisé aussitôt par écrit une demande de rendez-vous à M. Arlot.

Les Auteuillois mobilisés sur le dossier

« Conteneur à verre enterré »



Manifestation du 9 décembre



Manifestation du 16 décembre

Zone d'activités – la Queue Jéz Yvelines





Déchets verts
Reprise du
ramassage
LUNDI 17 AVRIL

Ramassage des
encombrants
23 mai
6 novembre
(sauf appareils électriques
et électroniques à déposer
en déchèterie sans que la carte
soit exigée)

Rappel : Déchèterie

La déchèterie la plus proche pour les Auteuillois est celle de Méré ; cependant, la carte d'accès permet de déposer dans toutes les déchèteries gérées par le SIEED, notamment celle de Garancières.

OUVERTURE :

Lundi, Vendredi et Samedi :
10h - 12h30 et 13h30 - 17h00
Dimanche : 9h - 13h00

*Carte d'accès pour 10 passages gratuits
à demander en Mairie*

Horaires d'ouverture de la Mairie

Mardi

14h00 - 19h00

Jeudi et vendredi

14h00 - 17h00

1^{er} samedi de chaque mois

9h00 - 12h00

Tél. 01 34 87 43 15

Fax 01 34 87 58 08

Site

www.mairie-auteuil-le-roi.fr

E-mail

mairie.auteuil-le-roi@mairie-auteuil-le-roi.fr

Renseignements utiles

- Appels d'urgence : 112
- Police Secours : 17
- Pompiers : 18
- Centre Hospitalier Versailles :
01 39 63 91 33
- Médecin de garde : 15
- SNCF (Méré) : 01 39 20 23 10
- Vétérinaire (Auteuil) : 01 30 88 55 30
- Paroisse : 01 34 86 01 43
- Pompes Funèbres (Montfort) :
01 34 86 41 09
- Caisse Primaire Ass.Maladie :
36 46 ou 0820 904 102
- Marchés :
Samedi matin :
la Queue-Lez-Yvelines
Dimanche matin :
Montfort et Beynes

État Civil

Aucun acte enregistré depuis
octobre 2013.

Cependant, nous avons à
regretter le décès de Cyril
COZIC, 4^{ème} adjoint au Maire
de Villiers le Mahieu, qui était
un enfant de notre village.
La Commune présente ses
sincères condoléances à la
famille.



